



# Brevet de Technicien Supérieur

## Aménagements paysagers en Apprentissage

RNCP 38349

### Publics concernés

- Toute personne ayant entre 16 et 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes en situation de handicap

### Objectif de la formation

### Débouchés

- Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA), diplôme de niveau 5 permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein d'entreprises ou de collectivités dans le secteur du paysage. Il prépare également à la responsabilité d'une entreprise ou d'un service d'aménagements paysagers.

### Niveau d'entrée et pré-requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 : BP, Bac général ou technologique, Bac Professionnel

### Modalité d'entrée

- Entretien individuel

### Modalités d'organisation en CFA

Période : De septembre 2024 à juin 2027

Durée et rythme : 1350 heures en centre et 1864 heures en entreprise (Possibilité d'individualiser le parcours en fonction du positionnement et/ou des acquis).

Rythme : 35 heures/semaines en centre et en entreprise

Lieu : CFAA de la Dordogne : Antenne Monbazillac. Formation gratuite

# Contenu de la formation : BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS

T R O N C  C O M M U N	M1	Inscription dans le monde d'aujourd'hui
	M2	Construction du projet personnel et professionnel
	M3	Communication
P R O F E S S I O N N E L	M4	Organisation du travail et encadrement d'équipes
	M5	Gestion de la végétation des aménagements paysagers
	M6	Gestion de ouvrages et réseaux des aménagements paysagers
	M7	Gestion technico-économique de chantier
	M8	Élaboration d'un projet d'aménagement paysager

## Méthodes pédagogiques

- Intervenants extérieurs et visites d'entreprises
- Formation en face à face et formation en situation professionnelle
- Équipe de formateurs qualifiés et expérimentés
- Pluridisciplinarité présente dans les modules

## Plateaux Techniques et locaux spécifiques

- Locaux accessibles PMR
- Plateaux en aménagements paysagers et agroéquipement, salle informatique, centre d'auto-formation, CDI

## Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient avec une moyenne supérieur ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le BTS A.P du CFAA de la Dordogne comporte 8 épreuves dont 3 en épreuves terminales et et 5 en ECCF. Chaque épreuve a un coefficient de 1.

## Poursuite de parcours

Licence pro, Certificat de spécialisation, étude d'ingénieur, concepteur Paysagiste

## Modalités pratiques

- Le CFA est ouvert du Lundi au jeudi de 8h20 à 12h20 et de 13h20 à 17h20 et le Vendredi de 8h20 à 16h00
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation

## Aides

### Aides pour l'entreprise pour tout contrat signé avant le 31/12/2024:

- Aides financières pour les entreprises du secteur privé de moins de 250 salariés : 6000 € maximum la première année d'exécution du contrat.
- Aides spécifiques pour l'emploi d'un apprenti en situation de handicap.

### Aides pour l'apprenti :

- Aide au permis (Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et État)
- Aide à la restauration et à l'hébergement (OPCO)

## Rémunération à titre indicatif

Rémunération	1ère année	2ème année
De 16 à 17 ans	27%	39%
De 18 à 21 ans	50%	57%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et plus	100 % du SMIC	

## Informations et inscriptions :

CFAA DE LA DORDOGNE  
 Antenne Monbazillac  
 1869 route du Château  
 24240 MONBAZILLAC  
 Contact : Mirentchu Lansalot  
 05.53.58.33.91  
 monbazillac.cfaa@educagri.fr  
 Antenne de Périgueux  
 Avenue Churchill  
 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER  
 cfa.perigueux@educagri.fr  
 www.perigord.educagri.fr  
 Plan d'accès et indicateurs de résultats  
 sur le site internet

